

DEVENEZ

ASSISTANTE MATERNELLE

FORMATION
GRATUITE
DANS LE CHABLAIS



ACCUEILLIR

TRANSMETTRE

ÉVEILLER

TOUS LES AVANTAGES
D'UN EMPLOI SALARIÉ

CCHC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HAUT-CHABLAIS

Le RPE (Relais Petite Enfance)
→ information sur le métier
→ animations collectives
→ partage d'expérience

Pajemploi
→ salaire et cotisations sociales

ASSISTANTE MATERNELLE à qui s'adresser ?

L'IRCEM (groupe
de protection sociale
des emplois de la famille)

→ protection sociale
→ retraite complémentaire
→ droit individuel
à la formation (DIF)

Iperia
→ Formation continue

Les DREETS
(Directions Régionales
de l'Économie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités)

→ droit du travail
→ questions juridiques



**La PMI (Protection
Maternelle et Infantile)**

→ information sur le métier
→ évaluation des demandes
→ suivi et accompagnement

**La CAF (Caisse
d'Allocations Familiales)**

→ aides financières
(installation, amélioration
du lieu d'accueil)

RPE
Le Relais Petite Enfance vous aide !

→ Il vous accompagne
dans les démarches administratives
liées à l'agrément, à l'embauche
ou au contrat de travail.

→ Il vous apporte des informations
sur les droits et devoirs des salariés
et des employeurs.

→ Il communique vos disponibilités
aux parents et futurs parents.

→ Il vous offre une écoute et un accompagnement
dans le domaine de l'éducation et un espace
de médiation.

→ Il propose des temps collectifs et d'échange
avec les enfants et entre professionnelles.

+ D'INFOS, CONTACTEZ LE RELAIS
PETITE ENFANCE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS
04 50 72 42 66

1495, route du Chef-lieu (Bât. Lys Martagon) 74430 LE BIOT

RETROUVEZ-
NOUS SUR



PETITE
ENFANCE
DU HAUT-CHABLAIS

CCHC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HAUT-CHABLAIS

Ne pas jeter sur la voie publique © New Deal - Grenoble, Photo: CCHC, Shutterstock, X-Droits réservés.

DEVENEZ ASSISTANTE MATERNELLE

Profession, ASSISTANTE MATERNELLE

LE MÉTIER

**D'ASSISTANTE
MATERNELLE EST
UNE PROFESSION
RÉGLEMENTÉE.**

**IL NÉCESSITE
OBLIGATOIREMENT
UN AGRÈMENT
DU PRÉSIDENT
DU DÉPARTEMENT.**

L'assistante maternelle exerce seule à son domicile ou au sein d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

Elle dispose d'un logement adapté et sécurisé afin d'accueillir l'enfant d'une autre famille moyennant rémunération et s'engage à lui donner les soins et l'attention nécessaires à son développement, son éveil, son épanouissement, sa socialisation, son autonomie.

Elle participe à l'éducation de l'enfant en collaboration et dans le respect des demandes des parents. Pour cela, elle fait preuve de capacités éducatives et relationnelles. Elle sait concilier travail et vie familiale dans son cadre familial.

QUELLES SONT
LES ÉTAPES
à suivre ?

→ DIFFÉRENTES ÉTAPES JALONNENT LE PARCOURS
DU FUTUR ASSISTANT MATERNEL : INFORMATION,
AGRÈMENT, FORMATION, ÉVALUATION...

- 1 Participer à une **réunion d'information** organisée par la PMI (Protection Maternelle et Infantile).
- 2 Remplir un **formulaire administratif de Demande d'Agrément** auquel seront joints un certificat médical et un extrait N°2 de casier judiciaire.
- 3 Compléter et renvoyer le dossier à la PMI.
- 4 Accueillir la visite d'une **puéricultrice à son domicile** qui évaluera les conditions matérielles du logement et la sécurité pour l'accueil des enfants. Lors de cet entretien, vous devez démontrer votre capacité à communiquer, votre sens de l'organisation et vos aptitudes éducatives.
- 5 Effectuer une **formation gratuite de 120 heures** : 80 heures avant l'accueil du 1^{er} enfant dans les 6 mois à compter de la réception du dossier complet de Demande d'Agrément, puis 40 heures après l'accueil de l'enfant dans un délai de 3 ans maximum.



L'agrément sera délivré dans un délai de 3 mois à compter de la date de réception du dossier.

L'ASSISTANTE
MATERNELLE
BÉNÉFICIE

→ DES AVANTAGES SOCIAUX DES SALARIÉS : congés payés, assurance maladie, vieillesse et chômage...

→ DE 2 TYPES D'AIDES FINANCIÈRES ALLOUÉES PAR LA CAF POUR AMÉNAGER SON LOGEMENT : la prime d'installation et le prêt d'amélioration de l'habitat à taux zéro

→ D'UN RÉGIME D'IMPOSITION TRÈS FAVORABLE

